

## ***La montée du célibat chez les jeunes algériens***

*HAFFAD Tahar, Université of Batna  
DOUDOU Naima, université of Sétif2*

### **ملخص**

تأخر سن الزواج ظاهرة لم تشهدها الجزائر سابقا اذ بلغ متوسط سن الزواج 30 سنة عند النساء و 33 سنة عند الرجال. الشيء الذي أدى إلى ارتفاع عدد العزاب في المجتمع الجزائري و في سن الإنجاب. فالارتفاع واضح تماما في سن 30 و35 سنة. وبصفة عامة العزوبية تمس 50% من الرجال وكذلك النساء حيث بلغت نسبة العزوبية عند النساء البالغات من العمر 15 إلى 50 سنة 55% متجاوزة نسبة المتزوجات. فشدة العزوبية تعكس فعلا أزمة حقيقية للزواج في الجزائر. يهدف هذا المقال إلى دراسة تطور الظاهرة ومحاولة الوقوف على الأسباب. في الحقيقة تطور الزواج في الجزائر مرتبط بتطور المجتمع وعلى الخصوص بتطور التعليم ولكن هذا العامل لا يشرح وحده الظاهرة. هناك أسباب أخرى تتعلق بالأزمة الاقتصادية البطالة تمديد فترة الدراسة وأزمة السكن عدة عوامل تعيق تقدم الشباب للزواج. يدرس المقال كذلك بعض انعكاسات الظاهرة.

### **Résumé**

Le recul sans précédant de l'âge au mariage en Algérie, presque 30 ans chez les femmes et 33 ans chez les hommes, a induit une augmentation des célibataires à la fois dans la population totale et aux âges de la reproduction. L'augmentation est particulièrement nette à 30 ans et à 35 ans. Au total, plus de la moitié des hommes et des femmes se retrouvent en quelque sorte au célibat forcé. Avec 55%, la proportion des femmes célibataires de 15 à 50 ans dépasse désormais celle des mariées. L'ampleur du célibat féminin traduit une véritable crise du mariage en Algérie.

Le présent article décrit la tendance générale et tente d'avancer une explication des facteurs en cause. Certes, l'évolution de la nuptialité en Algérie est liée à l'évolution générale de la société et en particulier au développement de l'instruction mais les causes de ce recul de l'âge moyen au mariage et la montée du célibat notamment féminin sont multiples : crise économique, taux de chômage élevé, allongement de la durée de scolarité, doublé d'un retard dans l'entrée dans la vie active et d'une insertion professionnelle de plus en plus difficile, crise de logement etc...., autant

d'obstacles à l'engagement matrimonial des jeunes couples. Quelques conséquences de ce phénomène social sont également évoquées.

## **Introduction**

Le schéma général de la nuptialité a connu au cours des dernières années des modifications profondes en Algérie. Il est à relever plus particulièrement un recul important de l'âge au premier mariage. Le recul est très net depuis la fin des années 80, avec une augmentation de près de 6,0 ans pour les femmes comme pour les hommes entre 1987 et 2007.

En fait, le nombre de mariages a continué d'augmenter en raison de l'effet de structure de la population qui est favorable à l'augmentation des effectifs en âge de se marier toutes choses égales par ailleurs. L'année 1994 a connue une baisse avec 147654 mariages contre 153137 en 1993. Durant les années 1990 le taux de nuptialité augmente faiblement et semble se stabiliser autour de 5,5%. Cette quasi-stabilisation se conjugue évidemment avec un âge moyen au premier mariage de plus en plus tardif. On assiste, depuis quelques années seulement, à une reprise de la nuptialité. Le nombre de mariages est passé de 177584 en 2000 à 325485 en 2007 et 344819 en 2010. La même tendance est observée pour le taux de nuptialité qui s'est accrue de 61% entre 2000 et 2010 (tableau n° 1). Si l'évolution de la nuptialité en Algérie est liée certainement à l'évolution générale de la société et en particulier au développement de l'instruction et l'entrée des femmes au marché du travail, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle est sensible à la conjoncture économique. La quasi-stagnation de la nuptialité intervient à un moment de crise économique qui s'est aggravée avec la mise en œuvre du Programme d'ajustement structurel (PAS) des années 90 où les jeunes éprouaient une

désaffection vis-à-vis du mariage. Quant à l'augmentation assez importante des mariages observée à partir de 1999, elle pourrait être expliquée par la contraction de nombreux mariages ayant été retardé par le passé et faisant suite à une certaine amélioration de la situation sécuritaire et socio-économique en général qui a fait naître un peu d'espoir permettant ainsi aux couples de contracter un mariage même à un âge tardif. Cette récupération des mariages reportés est donc un phénomène conjoncturel qui n'influe pas sur la tendance générale de la nuptialité en Algérie.

Tableau (1) = Evolution du nombre et des taux de mariages, Algérie  
(1990-2010)

ANNEES	Mariages Enregistrés	Taux brut De Nuptialité (%°)	ANNEES	Mariages Enregistrés	Taux brut De Nuptialité (%°)
1990	149345	5,97	1999	163126	5,44
1991	151467	5,91	2000	177548	5,84
1992	159380	6,07	2001	194273	6,29
1993	15313	5,69	2003	240463	7,55
1994	147954	5,38	2004	267633	8,27
1995	152786	5,45	2007	325485	9,55
1996	156870	5,49	2008	331190	9,58
1997	157831	5,43	2009	341321	9,68
1998	158298	5,36	2010	344819	9,58

Source : ONS, 2005, 2006, 2008,2010. ([www.ons.dz](http://www.ons.dz))

Le recul de plus en plus important de l'âge au premier mariage

L'entrée en union est non seulement une étape importante dans la vie de tout individu mais elle abouti aussi à la constitution d'une

famille et la venue des enfants. En Algérie, le passage au statut d'adulte commence, traditionnellement, par contracter un mariage, avoir un ou deux enfants tout en accédant à un logement indépendant. Cependant sous l'effet de plusieurs facteurs ce passage devient difficile ces dernières années, il est sans cesse retardé, voire repoussé de sorte que l'âge moyen au mariage chez les femmes a atteint presque 30 ans en 2002 contre 28,0 ans en 1998, 23 ans en 1987 et 18,3 ans en 1996. Chez les hommes, l'âge moyen au mariage est passé de 24 ans dans les années 70, à 28 ans en 1998 et à plus de 33 ans en 2002, un des élevés dans le monde arabe. (Tableau 2). Ainsi, en l'espace de 35 ans, les femmes ont retardé de plus de 11 ans leur premier mariage et les hommes près de 10 ans. Le constat classique d'un recul de l'âge au premier mariage qui accompagne la transition de la fécondité se vérifie nettement. Les âges moyens au premier mariage enregistrés par les recensements et enquêtes nationales sont nettement différents.

**Tableau 2 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe, Algérie 1948-2002**

Sexe	1948	1954	1966	1970	1977	1987	1998	2002
Femmes	20,0	19,6	18,3	19,3	20,9	23,7	27,6	29,6
Hommes	25,8	25,2	23,8	24,4	25,3	27,7	31,3	33,7

**Source :** CENEPAP : Transition démographique et structures familiales 2004.p.22 et ENSF, 2002.

Tableau 3 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et le secteur d'habitat, Algérie (1992.2002).

Secteur	EASME (enquête 1992)		EASF (enquête 2002)	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Urbain	31,1	26,9	33,7	30,0
Rural	28,8	24,5	31,9	29,1

Comme on peut le constater du tableau ci-dessus le recul de l'âge au mariage concerne aussi les campagnes au même titre que les villes. Dans les villes, le recul de l'âge un mariage a atteint un seuil encore plus élevé soit 30 ans pour les femmes et 33,7 ans en 2002. En milieu rural, le recul de l'âge au mariage est aussi spectaculaire avec 29,1 ans pour les femmes et 31,9 ans pour les hommes.

### **Un taux de célibat de plus en plus élevé**

Ce recul sans précédent de l'âge au mariage a induit une augmentation des célibataires à la fois dans la population totale et aux âges de la reproduction. La proportion des célibataires âgés de 15 à 50 ans est passée de 53,6% en 1986 chez les hommes à 66,5% en 2002 et respectivement pour les femmes, la proportion est passée de 38,4% à 54,7%, soit une augmentation de 24% pour les hommes et 42,5% pour les femmes sur la période 1986-2002.

Durant la même période, la proportion des célibataires n'a cessé d'augmenter à tous les âges aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'augmentation est particulièrement nette à 30 ans et à 35 ans. En 2002, on enregistre, à partir de l'âge 30-34 ans près de 36% des femmes et 60% des hommes qui ne sont pas encore mariés. Au total, plus de la moitié des hommes et des femmes se retrouvent en

quelque sorte au célibat forcé. Avec 55%, la proportion des femmes célibataires de 15 à 50 ans dépasse désormais celle des mariées.

Liée au recul de l'âge au mariage, l'intensité du célibat définitif (soit la proportion des célibataires à 50 ans) a augmenté pour les femmes passant de 1,4% en 1987 à 2,53% en 1998 et à 3,8 % en 2002. Pour les hommes, la situation demeure presque inchangée, 2,3% durant toute la période considérée. Les résultats du recensement de 2008 révèlent une proportion encore plus importante 12,8% pour les femmes âgées de 40 à 44 ans contre 4,0% pour les hommes du même âge. (Les Débats du 9/8/2009).

Tableau 4 – Proportion des célibataires et mariés selon le sexe (Algérie 1986-2002)

AGE	CELEBATAIRES				MARIÉS			
	ENAF 1986		ENSF 2002		ENAF 1986		ENSF 2002	
	H	F	H	F	H	F	H	F
15-19	99,0	91,0	99,8	98,1	1,0	8,5	0,2	1,8
20-24	88,3	51,4	98,4	83,4	11,1	47,0	1,6	16,1
25-29	46,1	20,6	85,3	57,5	52,7	75,3	14,4	40,8
30-34	13,2	8,5	53,6	33,7	58,2	86,5	45,7	62,7
35-39	3,2	5,6	18,9	16,6	95,1	88,1	80,0	77,0
40-44	2,3	1,5	7,30	9,10	97,2	89,9	91,7	83,0
45-49	1,5	0,8	2,30	3,80	97,3	85,0	968	84,9

**Source :** Enquêtes ENAF 1986 et ENSF 2002.

Cette évolution du mariage apparaît plus négative pour les femmes que pour les hommes. Si ces derniers peuvent contracter un mariage, même à un âge tardif, ce n'est pas le cas pour les femmes qui voient s'amenuiser leurs chances de se marier avec l'avance en âge et la concurrence des plus des jeunes sur le marché matrimonial. D'où le

mariage de plus en plus fréquent des hommes plus âgés avec des femmes plus jeunes qu'eux ainsi qu'une certaine tendance à l'augmentation de la polygamie, 2,5% en 1966 et 3,1% en 2002(Enquête ENSF, 2002.).

Ce célibat féminin est aussi lié un peu au déséquilibre des sexes ayant entraîné un sureffectif de femmes par rapport aux hommes. Le rapport de masculinité entre 15 et 49 ans est de 0,98 selon l'enquête sur la santé de la famille de 2002.

Mais ce déséquilibre des sexes sur le marché matrimonial ainsi que l'émigration, vers l'étranger, des jeunes de sexe masculin qui s'est accélérée un peu durant les années 1990(période caractérisée par la détérioration de la situation économique et sécuritaire) n'expliquent pas à eux seuls l'ampleur du phénomène du célibat féminin en Algérie.

### **Facteurs explicatifs de l'évolution de la nuptialité**

Les causes de ce recul de l'âge moyen au mariage sont multiples : crise économique, taux de chômage élevé, allongement de la durée de scolarité, doublé d'un retard dans l'entrée dans la vie active et d'une insertion professionnelle de plus en plus difficile, crise de logement etc...., autant d'obstacles à l'engagement matrimonial des jeunes couples. Victimes de la crise prolongée que traverse le pays, génération désenchantée, les jeunes Algériens se retrouvent donc, aujourd'hui, face à une situation économique incertaine ne permettant guère de réaliser leurs rêves qui se résument tout simplement en l'accès à un logement, avoir un poste de travail et fonder une famille, clefs de la réussite sociale.

### **Instruction, travail et recul de l'âge au mariage :**

Le recul de l'âge au mariage s'explique par l'effet de la scolarisation des femmes et leur accès au marché du travail qui a induit une élévation de l'âge au mariage. C'est aussi l'idée d'indépendance économique avancée, par G. Becker (1981) en ce qui concerne les pays développés (1). Les satisfactions économiques tirées du mariage ne sont pas plus importantes pour les femmes qui acquièrent une indépendance économique en exerçant une activité rémunérée. Les satisfactions tirées du travail les rendent moins enclins à se marier. Ceci ne se vérifie pas toujours suggérant d'autres explications comme celle de K. Oppenheimer (1994) qui avance que ce n'est pas l'entrée massive des femmes dans le marché de travail mais les difficultés d'insertion économique des hommes qui ont entraîné un baisse des mariages dans les pays occidentaux.(2).

Cette hypothèse se trouve confirmée par une étude sur le Canada concernant l'effet de la précarité économique sur la formation de la première union où il est constaté que les hommes en chômage, qui connaissent donc des difficultés économiques, se marient moins vite que les autres (le Bourdais ,2001).(3).

C'est cette hypothèse qui nous semble plausible dans le cas de l'Algérie où l'incertitude de l'avenir née du chômage et de la situation économique en général qui expliquerait l'hésitation des hommes à s'engager dans une union en s'acquittant de tous les devoirs envers les membres de la famille.

Sans doute, l'évolution de la nuptialité en Algérie est liée à l'évolution générale de la société et en particulier au développement de l'instruction et l'entrée massive des femmes dans le marché du travail, mais l'instruction et l'activité féminine n'expliquent pas tout.



Ces changements profonds de la nuptialité, comme de la fécondité, s'opèrent également sur fonds de crise économiques traversée par l'Algérie depuis la fin des années 80. La transition de la nuptialité se trouve ainsi accélérée par le marasme économique ayant entraîné une augmentation du chômage et de la pauvreté.

### **Crise économique, chômage et crise du mariage**

Globalement, la situation de l'emploi s'est détériorée en Algérie au cours des années 90 en relation avec les difficultés économiques évoquées précédemment sans grands changements jusqu'à présent. La réticence des jeunes couples pourrait donc provenir d'autres facteurs notamment la pression du malaise socio-économique qui reste très forte. Elle est ressentie chez les garçons comme chez les filles. Les contraintes économiques et exigences de la réalité, font que les Algériens, sexes réunis, essaient de trouver une issue pour réaliser leurs intérêts communs. Ainsi, il s'agit tout d'abord et avant tout de repousser le spectre du chômage, un des premiers handicaps au mariage surtout que le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes âges entre 15 et 30 ans plus particulièrement et que les politiques successives de l'emploi des jeunes n'ont pu juguler malgré les sommes énormes dépensées par l'Etat.

Si le chômage accuse une baisse sensible très récemment (15,3% en 2005, 11,5% en 2008) selon les statistiques de l'ONS, fortement critiqué par les spécialistes, il reste tout de même élevé. Si l'on se tient à ce taux, 1,5 millions de chômeurs sont donc enregistrés dont 75% sont des jeunes âgés de 15 ans à 29 ans y compris les diplômés. D'autres part, il faut admettre que les emplois créés sont des emplois non permanents. Et compte tenu de la structure par âge de la

population, encore jeune, le chômage pourrait augmenter avec l'arrivée des générations de plus en plus nombreuses et au rythme actuel de l'accroissement de la population active (3,5%) qui est beaucoup plus important que celui de la population totale (1,5%).

Tableau : 5 – Population en chômage selon l'âge et le milieu de résidence  
(Algérie 2005)

Gr. d'âges	Urbain	Rural	Total
- de 20	102088	106 929	209 018
20-24	282523	207 539	490062
25-29	248 724	157 493	406217
30-34	106331	37 532	179 863
35-39	48 122	37 563	85685
40-44	24635	19 132	43 767
45-49	22637	9 514	32151
50-54	11685	8 162	19 847
55- 59	3407	4532	7 939
TOTAL	850153	624396	1 474549

Source : ONS.2006.

Selon l'enquête MSF, les motifs avancés par les personnes célibataires enquêtées (âgées de plus de 18 ans) au sujet du report du mariage sont :

- le manque de moyens (27%)
- la scolarisation (17,3%)
- le refus du mariage sans spécifier la cause (10,5%).

Pour les femmes, c'est la non demande au mariage qui constitue une entrave majeure pour 51,8 % des femmes célibataires. Pour les hommes c'est le manque de moyens matériels (44,4%),(Tableau 6).

Exception faite de l'allongement de la durée de la scolarité et son effet sur l'augmentation de l'âge au mariage et la réduction des mariages précoces, deux entraves majeures semblent retarder, voire annuler le mariage de beaucoup de jeunes : l'inaccessibilité au logement et /ou à l'emploi pour le garçon et le non demande pour la fille. La première contrainte résulte évidemment des difficultés économiques et sociales qui n'ont pas cessé de s'aggraver et le déséquilibre relatif des sexes engendrant une certaine concurrence sur le marché matrimonial. La non demande au mariage constitue la raison principale du report pour la fille et le manque de moyens financiers pour les garçons. Le refus du mariage ainsi que le motif de maladie est cités à des proportions égales par les deux sexes. Le refus du mariage pourrait être expliqué par l'incertitude de l'avenir et par conséquent ne pas s'engager dans la constitution d'un foyer qu'ils sentent incapables d'en assumer la responsabilité.

Ce qui ne signifie nullement que les jeunes refusent catégoriquement le mariage qui reste très valorisé, dans la société algérienne. C'est un célibat en quelque sorte forcé.

**Tableau 6 : Les raisons du report du mariage, Algérie-2003.**

Raison du report du mariage		
	Hommes	Femmes
Scolarité	13,6	21,8
Refus de mariage	11,8	8,9
Pas de demande	1,0	51,8
Problème de logement	18,2	3,5
Maladie	2,2	2,3
Manque de moyens	44,4	6,0
Autres	8,6	5,6

**Source :** CENEAP Mutations de la famille en Algérie La lettre n° 63,2003.

### **La crise du logement**

La crise du logement existe depuis longtemps en Algérie. L'accès au logement qui reste aussi tributaire de l'insertion économique se trouve aggravé encore par la crise économique des années 90. L'incapacité d'avoir les revenus suffisants retarde l'accès à la location ou à la propriété, ce qui entraîne évidemment un retard dans la constitution de nouveaux ménages. La famille reste tout de même un support matériel et de sécurité pour les jeunes qui éprouvent des difficultés d'insertion professionnelle et sa conséquence sur la constitution d'une famille indépendante.

Aussi, faut-il admettre que d'un côté, les jeunes algériens sont aujourd'hui aidés et comptent toujours sur leurs parents qui leur apportent assistance selon les moyens disponibles, alors que d'un autre côté ils cohabitent avec leurs parents jusqu'à un âge avancé, jusqu'au mariage, et certains, même mariés, restent encore longtemps sous le toit des parents. Car, outre, les raisons conjoncturelle liées au marché du travail et à la crise économique, s'ajoute un autre problème celui de la crise de logement<sup>(1)</sup> qui constitue un des obstacles majeurs au mariage.

S'approprier un appartement, aujourd'hui, à Alger ou dans les autres grandes villes (Oran, Constantine, Annaba, ...), est très difficile et relève presque de l'impossible, en tout cas au-delà des moyens de la majorité des jeunes, vu les prix exorbitants, même pour le loyer qui est aussi fort élevé. Pour les chanceux d'entre eux, la solution consiste à louer un appartement même si le loyer est élevé ; ou contracter un prêt

auprès d'une banque pour l'achat par facilité. Pour les autres, le mariage est encore retardé plus longtemps dans l'espoir d'une amélioration de leurs conditions. D'où l'augmentation du nombre des célibataires qui finiront peut-être par gonfler la fréquence du célibat définitif.

D'autre part, parallèlement à la crise économique et à la crise de logement qui sévit encore dans le pays, des organisations non gouvernementales et religieuses viennent en aide financièrement aux jeunes couples organisant des mariages collectifs. <sup>(II)</sup> De même des banques ont vu le jour accordant des prêts pour mariage et achat de mobilier. Mais, face à un avenir incertain ; il reste difficile de convaincre les jeunes d'aujourd'hui plus exigeants que par le passé et de plus en plus nombreux à repousser ou à retarder l'échéance, tout en s'efforçant de préparer une bonne situation. Pour une certaine catégorie plus ou moins défavorisée ou sans ressources, elle est plongée dans un désespoir total et finiront probablement dans le célibat définitif. Dans tous les cas, le modèle matrimonial algérien a subi de profonds changements au cours des deux dernières décennies. La perception du mariage a changé, l'âge au mariage est de plus en plus retardé mais accepté par la société malgré tout.

- 
- I. Le déficit en logement est estimé à 1,5 millions. Ceci exige la construction de près de 100.000 de logements annuellement pour pouvoir résorber le déficit. Le taux d'occupation est estimé à 7,5 personnes / logement et 52% des ménages regroupent en leur sein 15 à 20 personnes. A ceci s'ajoute l'augmentation très forte du prix du m<sup>2</sup> passant de 18.000 DA ces dernières années à 26450 actuellement hors portée des jeunes et de la majorité des Algériens.

- II. Les directions des affaires religieuses et des biens wakfs et son majless Soboul el khi rat prennent l'initiative d'organiser de temps en temps des mariages collectifs. Les bienfaiteurs viennent aussi aider financièrement les couples sans ressources pour célébrer leur union. Généralement, cela consiste en un versement au couple d'une certaine somme d'argent et un cadeau pour la mariée comprenant une bague en or.

En définitive, le statut de célibataire pourrait exposer au risque d'une sexualité prénuptiale, aux grossesses non désirées, au SIDA, à l'apparition de nouvelles formes d'unions ainsi qu'à l'augmentation des divorces.

### **Conclusion :**

Face à la situation difficile et d'ajustement économique, les individus, à leur tour, ajustent aussi leurs comportements. La première réponse a été le recul de l'âge au mariage qui représente un des changements démographiques les plus importants enregistrés dans la société algérienne. Jusqu'à un passé récent, l'Algérie se caractérisait par des unions très précoces en particulier pour les femmes. Aujourd'hui celles-ci se marient, en moyenne, à 30 ans et les hommes à 33 ans. Constituer une famille ressemble parfois à un rêve lointain, voire incertain. Le problème est lié certainement au prolongement des études, à l'accès des femmes au marché du travail, à l'évolution culturelle de la société en général mais aussi à un certain nombre de problèmes liés à la situation économique et sociale du pays, au coût de la vie, du prix du mariage (fête, dot..) au chômage des jeunes et à la crise du logement. Et c'est les mêmes causes qui font réduire le nombre d'enfants une fois que les couples entrent en union. De même avec l'autonomie financière, les femmes deviennent de plus en plus exigeantes quant au choix du mari. Certaines, faute de trouver celui qui correspond aux attentes, préfèrent rester célibataires. S'il reste

encore vrai que la nuptialité en Algérie est quasi universelle et la proportion des célibataires définitifs ne dépasse guère les 4%, cette dernière est appelée à augmenter dans les années à venir avec l'arrivée des générations qui ont été affectées par les derniers bouleversements que connaît la primo nuptialité. Et l'on s'achemine vraisemblablement vers d'autres formes d'unions informelles ainsi que l'augmentation des naissances hors mariage. Si les difficultés économiques pèsent sur la constitution des familles, elles pèsent aussi sur la durée des unions, plus fragiles et à l'origine d'un certain nombre de divorces en augmentation continue.

**Bibliographie :**

(1) G.BECKER 1981 A treatise of the family, Cambridge, Harvard University Press, 424 pages

(2) Oppenheimer K., (1994) women's rising employment and the future of family in industrials societies, Population and Development Review, n° 2, pp 293-342-

(3) Le Bourdais et al. (2001), Effets de la précarité économique sur la formation de la première union au Canada, Cahiers québécois de démographie, Vol.30, n 1, pp : 3-29

BECKER G.(1981) A treatise of the family, Cambridge, Harvard University Press, 424 pages.

Boutefnouchet Mostefa, (2004) : La société algérienne en transition, OPU, Alger, 159 pages.

Calvès, A.E., Martel E. (2005), Too poor to marry? Employment and changing modes of union formation among young men in Burkina Faso, IUSSP, Tours.

CENEAP, (2001): Transition démographique et structure familiale, CENEAP, Alger, 170 p.

CENEAP, FNUAP, (2001): La transition démographique en Algérie; CENEAP Alger, 159 p.

CENEAP, (2003), Journée d'études sur les mutations de la famille en Algérie, in la lettre du CENEAP n°63, CENEAP, Alger.

Le Bourdais et al. (2001), Effets de la précarité économique sur la formation de la première union au Canada, Cahiers québécois de démographie, Vol.30, n 1.

Ministère de la Santé et de la Population, ONS, (2003), Enquête algérienne sur la santé de la famille 2002; Alger ,75 p.

ONS (2004) : Enquête algérienne sur la Santé et la famille, ONS, Alger, 374 p.

Ouadah-Bedidi Z., (2005), "Avoir 30 ans et être encore célibataire: une catégorie émergente en Algérie"; Revue Autre part, no 34.

ONS, publications statistiques 2005, 2006, 2007, 2010. ([www.ons.dz](http://www.ons.dz))

Oppenheimer K., (1994), women's rising employment and the future of family in industrial societies, Population and Development Review, n° 2.